



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE</p> <p>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p>DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT</p> <p>CANIGÓ</p> <p>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Autorisations de programme/crédit de paiement : modification de la ventilation des crédits</p> <p>N° d'Ordre : 274-24</p> <p>Classification @ctes : 7.1 Décisions Budgétaires</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

RAPPELLE que pour la réalisation de programmes pluriannuels, la loi autorise la Communauté de communes à créer conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, des autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP).

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise un plafond de dépenses pluriannuelles. Ces crédits sont ventilés par exercice au vu des prévisions de réalisations en crédits de paiement. Ces derniers sont réajustés en fonction de l'avancée des opérations. En cas d'évolution à la hausse ou à la baisse de l'autorisation de programme, un nouveau vote du conseil communautaire est nécessaire.

RAPPELLE que certaines opérations programmées par la Communauté dépassent le cadre de l'exercice budgétaire.

PROPOSE la modification de la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme suivante pour le budget principal, le montant de l'autorisation de programme reste inchangé :

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ECOLE DE CATLLAR	3 600 000	14 226.00	70 989.29	36 297.39	1 900 000.00	520 000,00	1 058 487.32

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme suivante pour le budget principal, le montant de l'autorisation de programme reste inchangé :

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ECOLE DE CATLLAR	3 600 000	14 226.00	70 989.29	36 297.39	1 900 000.00	520 000,00	1 058 487.32

DIT que les crédits sont et seront prévus au budget.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

